

Royan, le 10 décembre 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 1095 1

Monsieur Philippe TRANCHET
Production 114

114 avenue Emile Zola
17200 ROYAN

Objet : Acte de Vente avec charges
conclu entre la Ville de ROYAN et la SAS PRODUCTION 114

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de l'acte de vente avec charges désigné en objet, conclu entre la Ville de ROYAN et la SAS PRODUCTION 114.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul GLECH

P.J./1

Exp. en RAR
le 11.12.19

En provenance de :

~~PRODUCTION 11h
11h avenue Emile Zola
17200 ROYAN~~

SGR2 VZ2 - PTC 30A - 20166762701 - 08/17



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 886 1095 1**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le :	12 / 12 / 19
Distribué le :	12 / 12 / 19
Je soussigné déclare être	<i>Signature</i> (Précisez Nom et Prénom et mandataire)
<input type="checkbox"/> Le destinataire	<i>Signature Facteur*</i>
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

Ville de Royan SS
Hôtel de Ville (Acte Vente)
80 avenue de Pontcaillac
17205 ROYAN Cedex

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606





**ACTE DE VENTE AVEC CHARGES CONCLU ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET LA
SAS PRODUCTION 114**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D'UNE PART,

ET

La SAS PRODUCTION 114, représentée par Monsieur Philippe TRANCHET agissant en qualité de président de ladite société faisant élection de domicile à Royan, 114, Avenue Emile Zola, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marennes sous le n° 399.566.058.

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La SAS Production 14 est propriétaire d'une scène de spectacle de type STACCO. La Ville de ROYAN et la SAS Production 114 se sont mis d'accord sur le rachat de cet équipement par la Ville, charge pour cette dernière de respecter plusieurs conditions.

Le présent acte de cession vient définir les conditions de la vente de ce matériel.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Par la présente, la SAS Production 114 cède à la ville de ROYAN qui l'accepte, le matériel suivant :

- Scène de spectacle de type STACCO (descriptif joint).

La Ville est consciente de l'état du matériel et reconnaît l'accepter en l'état sans possibilité de recours contre la SAS Production 114.

ARTICLE 2 : PRIX

En contre partie du matériel, la Ville s'engage à régler la somme de 4 002 euros TTC (facture jointe).

Le versement aura lieu au moment de la signature du présent acte.

ARTICLE 3 : CHARGES

En sus du prix défini à l'article 2, la Ville de ROYAN s'engage à :

- mettre à disposition gratuitement (livraison et enlèvement inclus) le matériel pour chaque festival « Un Violon sur le Sable »,
- mettre à disposition gratuitement (livraison et enlèvement inclus) le matériel pour chaque manifestation organisée par la SAS Production 114.

Ces mises à disposition s'effectueront sous réserve d'une réservation écrite formulée par la SAS Production 114 au moins un mois avant la date effective de la manifestation.

Lors de la mise à disposition, la SAS PRODUCTION 114 sera entièrement responsable de toutes dégradations pouvant survenir pendant la période de mise à disposition.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

A compter de la date de signature, la Ville est réputée avoir conclue l'ensemble des contrats d'assurance nécessaires.

La SAS Production 114 devra, lors de chaque mise à disposition, conclure les assurances adéquates.

Fait à ROYAN, le 10 DEC. 2019
en trois exemplaires originaux

Pour la SAS Production 114
Le Président,

Pour la Ville de ROYAN, par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

Philippe TRANCHET

PRODUCTION 114

114, Avenue Emile Zola

17200 ROYAN - FRANCE

Tél. 33 (0)5 46 39 27 87 - Fax 33 (0)5 46 05 92 48

SIRET 300 500 050 00018 - APE 923 B